

Les membres de Fondations philanthropiques Canada sont engagés individuellement et collectivement envers le bien commun. Nous sommes d'avis que la confiance du public à l'égard de nos activités et de notre conduite est renforcée par l'intégrité et l'honnêteté que nous manifestons dans toutes nos relations, nos opérations et nos transactions.

Les membres de FPC se conforment à toutes les lois et à tous les règlements fédéraux et provinciaux régissant les fondations de bienfaisance et s'engagent à agir conformément à l'esprit de ceux-ci en tout temps. Notre action philanthropique est guidée par les valeurs et les principes d'éthique que nous partageons. Ceux-ci sont énumérés dans l'énoncé ci-dessous, lequel sert de cadre de référence pour appuyer et orienter notre travail.

## Les valeurs que nous partageons collectivement

- **Dévouement au bienfait public et au bien commun ;**
- **Intégrité et honnêteté ;**
- **Respect pour les candidats, les bénéficiaires, les partenaires et les collègues ;**
- **Adhésion aux principes de reddition de comptes et de bonne gouvernance ;**
- **Gestion responsable des ressources ;**
- **Recherche de l'excellence.**

## Les principes d'éthique qui influencent notre travail

### a) L'engagement envers le bienfait public et le bien commun

- Faire correspondre la mission de la fondation à un engagement dynamique et constant envers le bien commun ;
- Veiller à ce que toutes les activités de la fondation soient axées sur le bienfait public.

### b) Intégrité et honnêteté

- Agir avec intégrité et honnêteté dans toutes les relations et toutes les interactions de la fondation avec ses bénéficiaires et les autres parties intéressées.

### c) Respect pour les candidats, les bénéficiaires, les partenaires et les collègues

- Traiter tous les organismes et les individus de façon courtoise et équitable ;
- Établir des relations mutuellement bénéfiques ;
- Démontrer du respect à l'égard de la diversité des perspectives, des points de vue et des opinions des individus et des organismes.

### d) Adhésion aux principes de reddition de comptes et de bonne gouvernance

- Être engagé à l'égard d'une saine gouvernance par l'intermédiaire de fiduciaires et d'administrateurs bien informés dont les décisions sont réfléchies et significatives ;
- Veiller à ce que les fiduciaires et administrateurs soient au courant de toutes leurs obligations légales et fiduciaires et s'y conforment ;
- Veiller à ce que le conseil d'administration examine régulièrement la mission de la fondation et évalue les progrès réalisés quant à l'accomplissement de cette mission ;
- S'exprimer efficacement et clairement à l'égard de la mission de la fondation, de ses objectifs et de sa gouvernance ;
- Veiller à ce que le conseil d'administration adopte des politiques de résolution des conflits d'intérêts réels et apparents et qu'il les applique.

### e) Gestion responsable des ressources

- Veiller à ce que les ressources financières de la fondation soient essentiellement consacrées à l'avancement de la mission ;
- Veiller à ce que la fondation soit outillée pour poursuivre sa mission à l'aide de ressources humaines et de systèmes adéquats.

### f) Recherche de l'excellence

- Accroître et renforcer les connaissances, les compétences et le jugement nécessaires à l'efficacité ;
- Apprendre sans relâche et de façon dynamique en vue d'améliorer les résultats ;
- Diffuser et partager les connaissances acquises dans le cours des activités de la fondation, pour le bienfait de toute la collectivité.

**Nous sommes en accord avec l'énoncé :**

NOM \_\_\_\_\_ POSTE \_\_\_\_\_ DATE \_\_\_\_\_

SIGNATURE \_\_\_\_\_